PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
Service Aménagement, Risques
Pôle aménagement

Annecy, le 10/04/2025

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

Avis sur le projet de restructuration du secteur de Brésy – commune de Taninges

au titre des articles L.111-4 et L.111-5 du code de l'urbanisme

Vu les articles L.111-4 et L.111-5 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le projet de restructuration du domaine skiable « Espace des Lys » sur le secteur de Brésy de la commune de Taninges réceptionné en préfecture le 6 février 2025 ;

Vu le rapport d'instruction de la DDT diffusé le 26 février et présenté en séance, le 10 mars 2025, aux membres de la CDPENAF ;

Vu les échanges intervenus lors de la séance du 10 mars 2025 ;

Considérant l'absence d'un PLU opposable sur la commune de Taninges et l'application du règlement national d'urbanisme ;

Considérant la prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles ;

Considérant l'élaboration de différents scénarios permettant d'aboutir au projet proposé ;

Considérant les arguments avancés par la mairie de Taninges et le domaine skiable dans la délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2025 ;

La commission émet un avis favorable au titre des articles L.111-4 et L.111-5 du code de l'urbanisme.
Cet avis est assorti de recommandations permettant de consolider le projet :

- S'assurer de la bonne insertion paysagère du projet ainsi que de la bonne reprise agricole des surfaces impactées par les travaux, et plus particulièrement ceux concernant les reprofilages de pistes,
- Obtenir l'accord des propriétaires fonciers concernés par l'emprise du projet,
- Compléter la prise en compte des aléas identifiés sur le secteur,
- Faire évoluer la DSP pour permettre la réalisation du projet.

La préfète,

Emmanuelle DUBÉE